

 <p>Université Nice Sophia Antipolis</p> <p>Faculté de Droit et Science politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p align="center"><b>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</b></p> <p align="center">Mention : « Droit public »</p> <p align="center">Responsable de la mention : Professeur Patrick Auvret</p> <p align="center"><b>MASTER 2</b></p> <p align="center"><b>Spécialité à finalité professionnelle</b></p> <p align="center"><b>Politique de la Ville</b></p>	<p align="center"><b>Offre de Formation Master 2</b></p> <p align="center"><b>2016-2017</b></p>
--	---	---

Master rattaché au laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

## Présentation et objectifs

Le Master 2 professionnel « Politique de la ville » vise à donner les outils théoriques et pratiques nécessaires pour appréhender les problèmes de la politique de la Ville dans le monde actuel. Il s'adresse ainsi aux étudiants en formation initiale comme aux professionnels qui souhaitent se rediriger vers l'Université pour valoriser leurs acquis d'expériences ou professionnels. Ce Master s'inscrit plus particulièrement dans le cadre de l'étude des différents dispositifs mis en place en France depuis plusieurs décennies, tels qu'ils ont été conçus et expérimentés pour répondre aux défis actuels (crise des banlieues, violence des jeunes, échec scolaire, logement...). L'approche est donc pluridisciplinaire (droit, économie, science politique, sociologie...) et permet d'acquérir une vision globale de l'état de la politique de la ville dans des domaines variés tels que l'éducation, l'emploi, l'insertion et le développement économique, la rénovation urbaine et le cadre de vie, la prévention de la délinquance et la citoyenneté, la santé, la culture et le sport.

## Insertion professionnelle

Les métiers ouverts par la formation sont : Chef de projet de la Politique de la ville, Chef de mission de Politique de la ville, Chef de projet d'un Contrat de Ville, Responsable d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Coordonnateur d'un service social (service petite enfance, service jeunesse, santé, logement, sport, culture, éducation...), Responsable d'Antenne d'Accès au Droit et à la Justice, Aide à la conception des politiques municipales de prévention et de sécurité, Responsable du service aménagement, foncier et rénovation urbaines, Inspecteur jeunesse et sport...

## Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Politique de la ville » est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 de droit, toute mention confondue, d'économie, science politique, sociologie (...). **Sélection sur dossier.**

## Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. La politique suivie est d'encourager les candidats en formation continue afin que le public de ce Master soit diversifié dans un souci d'interperméabilité des milieux. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : [unice.fr/asure](http://unice.fr/asure).

## Préparer le Master Politique de la ville en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

**Renseignements auprès du bureau 116 :** Tel. +33(0)4.92.15.71.49 –  
Courriel : [master2-droit@unice.fr](mailto:master2-droit@unice.fr).

## Organisation générale

La formation se présente sous la forme de cours et de séminaires pratiques relatifs à des enseignements fondamentaux et complémentaires en la matière.

Le **premier semestre** commence **fin septembre/début octobre** et s'achève **fin janvier**. Le **second semestre** commence **début février** et se termine **fin avril**. A partir du **mois de mai**, l'étudiant est libéré pour réaliser son **stage d'une durée minimum de 2 mois**, et travailler à la rédaction de son mémoire.

**Les cours et séminaires sont obligatoires et ont lieu de 17 h à 20 h (sauf exception)** à la Faculté de Droit et Science Politique, Campus Trotabas, à Nice.

## Programme des études (sous réserve de modifications)

L'enseignement comporte **300 heures obligatoires annuelles (présence au cours impérative)**, ainsi réparties, sous réserve d'adaptations :

### Semestre 1

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient	Nom de l'enseignant
<b>UE 1 – Enseignements fondamentaux</b>				
<b><i>1-Les différentes approches de la question urbaine</i></b>		15		
L'économie urbaine	15		3	
Aménagement urbain : Contraintes juridiques	12		3	Rainaud Anne
Approche juridique du fait urbain	12		3	De Poulpiquet Valérie
Approche institutionnelle	12		3	Chrestia Philippe
Villes et politiques urbaines *	24		3	Nicolas Frédéric
<b><i>2- Le dispositif de la politique de la ville</i></b>	39			
Présentation des dispositifs de la ville			3	Facchinetti Marc / Chassaing Jérôme / Casara Lydie
La mise en œuvre pratique du dispositif de la ville			3	
<b>UE 2 – Enseignements complémentaires – Banlieues et délinquance</b>				
La crise des banlieues	20	14	2	Latour Xavier
Traitement de la délinquance	20		2	Courtin Christine
Prévention des violences urbaines	6		2	Siirainen Fabrice
<b>UE 3 – Enseignement commun</b>				
Méthodologie	10	1	1	De Poulpiquet Valérie
Insertion professionnelle				
<b>Grand Oral</b>				
UE 1 +UE2 – Epreuve du Grand Oral			4	
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>	<b>170</b>	<b>30</b>		

**Elément facultatif semestriel :** Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

**Semestre 2**

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient	Nom de l'enseignant
<b>UE 4 – Enseignements fondamentaux 2</b>				
<b>1-Politiques éducatives, culturelles, sociales et médico-sociales</b>		15		
Insertion sociale et PJJ	12		2	Dalpont Legrand Muriel
Le système d'éducation et politique de la ville	12		2	Grondard Laurence
Politiques éducatives et culturelles	12		2	Barbet Philippe
<b>2- L'aménagement urbain</b>				
Amélioration du cadre de vie urbain	20		2	Gaveau Gilles
Essentiel du droit de l'urbanisme	20		2	Laporte Cécile / Mamontoff Catherine
Immeubles menaçant ruine	10		2	Couroux Bernard
<b>3-La régénération par l'écologie</b>	12			
<b>UE 5 – Enseignements complémentaires – Séminaires</b>				
Evaluation des politiques publiques	20	6	1	Garcia Xavier
Séminaire d'actualité de la politique de la ville	20		1	Casara Lydie
Traitement de la délinquance juvénile	20		1	Courtin Christine
<b>UE 6 – Enseignement commun</b>				
C2I niveau 2			1	
<b>UE 7 – Mémoire et stage</b>				
<b>Stage et mémoire</b>		9	4	
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>158</b>	<b>30</b>		

**Elément facultatif semestriel :** Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

**Le suivi des cours et des séminaires est obligatoire.** Ces enseignements seront complétés par des conférences données par des autorités administratives et politiques, ainsi que par des praticiens compétents dans les matières enseignées. Des visites de services ou de quartiers pourront également être organisées.

## Le stage

Tout étudiant du master professionnel doit obligatoirement effectuer un **stage minimum de 2 mois** dans les services de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un organisme privé ayant en charge une mission dans le cadre de la politique de la ville ou comportant un lien direct avec les enseignements dispensés.

Les bénéficiaires de la formation professionnelle peuvent toutefois être exemptés de ce stage, à condition de continuer à exercer leur activité pendant l'année scolaire et de pouvoir rédiger un mémoire sur un sujet en rapport avec l'une des matières enseignées.

Tout étudiant **doit rédiger et soutenir individuellement un mémoire** dont le sujet est arrêté par un enseignant du Master 2 professionnel. Le rapport met en évidence l'aptitude à la recherche du candidat dans un domaine précis et concret à partir de l'expérience acquise au cours du stage.

Le mémoire est soutenu devant un jury composé au moins d'un enseignant du Master et de la personne responsable du stage professionnel.

## Contrôle des connaissances

**Une seule session d'examen est organisée chaque année.** Elle se déroule à la fin de chaque semestre.

Les enseignements de l'**Unité 1 et Unité 4** font l'objet de **deux contrôles écrits** notés sur 20 (**coefficient 3** pour l'U1 et **coefficient 2** pour l'U4). Chacun de ces contrôles (U1 et U4) porte sur l'ensemble des cours dispensés dans l'unité et chaque sujet (U1 et U4) est déterminé par tirage au sort.

Les cours de l'**Unité 2** font l'objet d'un **contrôle écrit** déterminé par tirage au sort (**coefficient 2**), les séminaires de l'**Unité 5** d'une note de contrôle continu, chacune d'entre elle est donnée sur 20. La méthodologie est notée sur 20 (**coefficient 1**)

L'ensemble des matières d'**U1 et U2** fait l'objet d'un **Grand Oral** noté sur 20 (**coefficient 4**).

Chaque épreuve écrite et note de contrôle continu est affectée de crédits ECTS.

**Le mémoire de stage et sa soutenance** donne lieu à une notation **sur 80** et correspondent à 9 crédits ECTS.

**Pour valider chaque semestre, il est nécessaire d'avoir obtenu 30 crédits. Le Master est délivré quand les deux semestres sont acquis. Il y a compensation entre les deux semestres.**

### **Bonus « Sport » facultatif :**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

### **Plagiat**

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

## **Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

### **Faculté de Droit et Science Politique**

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 116) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.63

Courriel : [Master2-droit@unice.fr](mailto:Master2-droit@unice.fr) Web : [droit.unice.fr](http://droit.unice.fr)